

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 02

L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Héléne DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Abdelkader SELAM, **Conseillers Municipaux**

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

06 – 25 Novembre 2010

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DIVERSES – ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Considérant la mise en place d'un programme d'animation notamment à vocation commerciale lors des fêtes de Noël 2010,

Considérant le partenariat entre la collectivité et les deux associations de commerçants « AMICA » et « Plein Vent »,

Considérant la participation financière de chacune d'entre elles, à hauteur de 3 000 €uros chacune.

Considérant la demande de participation financière auprès de la Commune par les deux associations.

Considérant l'accord entre les deux associations de confier la gestion du budget de ces animations à l'Association « Plein Vent ».

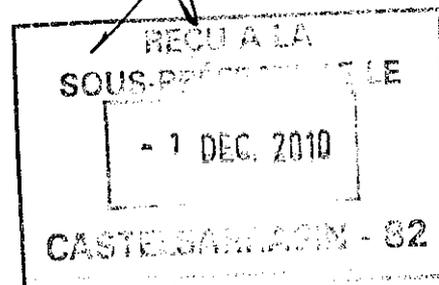
**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 1 contre (M. CHARLES)**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association Plein Vent, dont 500 €uros devront être utilisés pour l'achat de places de cinéma.

Pour copie conforme
Moissac le 26 novembre 2010

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :